

Plan de Développement International

Feuille de route

I. Contexte

Aujourd'hui, la plupart des études comparant la position compétitive des villes d'Europe classent Bruxelles entre la 4ème et la 6ème position. Le maintien de cette situation n'est pas garanti. Les enjeux du rayonnement économique, social et culturel de Bruxelles imposent l'adoption d'une véritable stratégie de développement international, ambitieuse et concertée. Ils imposent également que nous nous dotions d'un plan d'action concret, à moyen et long terme.

De nombreuses villes européennes, telles Amsterdam, Francfort ou encore Barcelone, ont conçu des stratégies de développement.

Depuis sa création Bruxelles s'est doté de politiques de développement qui sont devenues avec le temps réellement performantes : le PRD, les politiques de revitalisation urbaine (Contrats de quartiers...), d'aménagement du territoire, d'environnement et de mobilité, le Contrat pour l'Economie et l'Emploi. Ces politiques permettent de développer durablement le tissu socio-économique de la ville et doivent perdurer.

Ces politiques de développement peuvent être mises en péril dans le contexte de concurrence entre villes si, en parallèle, une politique de développement international n'est pas mise en place. Le Plan de Développement International de Bruxelles (PDI) est un nouvel outil de gouvernance qui va permettre de mettre en place une stratégie de positionnement international de Bruxelles au départ des qualités et des forces endogènes de la ville. Cette politique de développement international devra permettre de renforcer l'économie et la qualité de vie au niveau local et au profit de l'ensemble de la population.

Le PDI doit être le projet mobilisateur pour les forces vives de la Région.

Le PDI est un outil indispensable pour promouvoir le caractère international de Bruxelles. Il s'agit du cap et du gouvernail qui encadreront les politiques régionales dans les années à venir.

Ce plan de développement doit profiter au pays, à l'ensemble des usagers et agents économiques de notre Région mais surtout, à ses habitants.

Le PDI doit être envisagé comme un atout pour tous les acteurs clés et les partenaires de Bruxelles.

- Pour les Bruxellois qui doivent saisir l'opportunité du caractère international de leur ville : ils bénéficieront directement des investissements consentis dans ce cadre ;
- Pour l'Etat fédéral et les Régions flamande et wallonne : leur développement économique dépend, à bien des égards, de l'essor international de Bruxelles ;
- Pour l'Europe : elle a besoin d'un partenaire solide pour développer l'implantation de ses institutions et par là même se faire le reflet d'une véritable union européenne, dans lequel chaque citoyen se reconnaît.

II. Les chantiers du PDI

Le PDI s'inscrit dans une stratégie globale dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de tous les Bruxellois.

Les difficultés sociales que connaissent beaucoup de nos concitoyens ne doivent pas conduire à sacrifier l'ambition internationale de Bruxelles. Que du contraire ! Il est évident que l'internationalisation de la ville, son rythme et sa vitalité économiques sont les bases premières qui permettent de créer la richesse et d'alimenter les mécanismes de lutte contre la pauvreté.

Si Bruxelles perd en importance internationale, ce sont des secteurs économiques entiers de Bruxelles qui se fragilisent. La situation que nous déplorons aujourd'hui sur le plan de la paupérisation deviendra alors plus inquiétante encore.

Le PDI prend place dans les politiques régionales mises en oeuvre. Il les porte autant qu'il est porté par elles.

Le développement économique (C2E), la simplification administrative, le développement et l'embellissement des quartiers, les actions en matière de propreté, de mobilité, d'urbanisme sont autant de chantiers qui contribuent tant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens qu'à l'image de la Région. Ces politiques seront évidemment poursuivies et accentuées dans l'avenir.

Les actions spécifiques entreprises dans le cadre du PDI s'appuient sur le caractère et la perspective internationale de la Région, en misant sur le bénéfice qui pourra en être retiré par l'ensemble de ses habitants.

Les priorités et défis du Plan de Développement International se regroupent en cinq chantiers majeurs :

1. la mise en place d'un marketing de ville cohérent et ancré dans les multiples identités bruxelloises ;
2. la constitution des pôles de développement urbains basés sur des équipements collectifs d'envergure internationale ;
3. l'amélioration de la qualité de vie à Bruxelles ;
4. l'organisation d'une gouvernance plus efficace ;
5. le financement.

Après avoir décrit les objectifs de chaque chantier, nous indiquerons les mesures opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de ces chantiers.

A) City marketing

Le citymarketing est à la fois un volet à part entière du PDI et l'axe qui traverse l'ensemble des thèmes du PDI.

Malgré un bon niveau de notoriété global, l'image de Bruxelles manque encore de clarté et d'impact, en comparaison avec d'autres villes internationales dont l'offre en terme d'équipements, de services ou d'événements est plus identifiable.

La multiplicité des logos, slogans et symboles de Bruxelles utilisés à l'étranger constitue un obstacle persistant hors de nos frontières.

Il est par conséquent très important de déterminer un (ou quelques) symbole(s) de Bruxelles reconnus et utilisés par tous. Au-delà du choix d'éléments emblématiques, c'est une charte graphique globale qu'il s'agit d'élaborer, en ce compris le choix d'un slogan unique et la rédaction d'un « argumentaire de base » pour renforcer l'attractivité de Bruxelles. Cet argumentaire reprendrait notamment quelques chiffres-clé comme repères immédiatement identifiables.

Le message retenu doit donc être suffisamment fort et synthétique pour « parler » aux investisseurs étrangers ou aux organisateurs de congrès par exemple, mais aussi pour que les acteurs bruxellois aient envie de s'y identifier.

Sans préjuger des conclusions qui seraient tirées d'une analyse d'image de Bruxelles plus pointue, il semble indispensable de tabler sur l'atout que constitue la fonction de capitale européenne. Un accent particulier devra également être recherché autour des efforts que Bruxelles doit réaliser pour promouvoir un développement durable. Son rôle de capitale de l'Europe implique qu'elle devienne un exemple en la matière au moment où beaucoup de grandes villes, conscientes de leur responsabilité environnementale et planétaire font de leurs initiatives dans ce domaine un instrument de promotion.

Bruxelles doit également capitaliser sur la richesse de son offre culturelle, de son histoire et de ses traditions qui font sa renommée internationale. Il convient de travailler à une meilleure promotion de nos grandes institutions culturelles et scientifiques et de les regrouper autour de quelques priorités dans une cellule opérationnelle au service du PDI.

Le tourisme

D'une manière plus générale, la création sur la place Royale d'un pôle d'accueil pour les visiteurs de Bruxelles s'inscrit dans l'optique d'une plus grande visibilité des richesses touristiques et culturelles de Bruxelles. Ce projet, initié par la Région, sera inauguré en 2008.

La culture

La créativité culturelle de Bruxelles est déjà reconnue à l'étranger. Le PDI s'inscrit résolument dans cette dynamique qui fait de la diversité culturelle un des atouts importants de notre région. Le PDI se donne pour ambition d'être le moteur du positionnement culturel au niveau international.

Ainsi, la promotion du Mont des Arts doit être intensifiée pour garantir à cette zone le succès qu'elle mérite dans l'offre culturelle et touristique de notre Région.

Les grands évènements

Nous devons aussi renforcer la politique événementielle. Bruxelles recèle nombre d'événements de grande qualité sans pour autant atteindre un seuil de notoriété leur permettant d'être reconnus à l'étranger. Un travail de recensement et de sélection des événements les plus porteurs doit être mené, notamment en collaboration avec le Bureau des Grands Événements du BITC qui met en œuvre certaines des initiatives les plus populaires à Bruxelles comme par exemple « Les Plaisirs d'hiver » ou « le Festival d'été ».

Cette politique événementielle renforcée sera modulée en fonction des investissements en équipements qui seront décidés dans le cadre du PDI. Des opportunités majeures telles que l'organisation de la coupe du monde de football en 2018 doivent être exploitées et constituent autant d'objectifs régionaux.

Il faut également favoriser et valoriser des actions qui se situent à la fois sur le terrain culturel et sur le terrain économique.

Le Gouvernement a décidé de consacrer l'année 2009 au thème de la Bande dessinée, tout comme il avait consacré 2006 à la mode et au design. Nous souhaitons que la périodicité de ces années à thème soit systématisée : tous les trois ans.

La promotion externe

Dans le même ordre d'idées, le Brussels' Day s'inscrit résolument dans cette logique de citymarketing : il rassemble chaque année différents opérateurs économiques bruxellois autour d'un événement de promotion d'image de marque de Bruxelles dans une grande capitale internationale. Initié en 2005, le Brussels' Day a pris son rythme de croisière et rencontre un succès croissant. Son organisation doit être renforcée : le soutien des administrations concernées, impliquant les différents départements concernés, s'avère désormais indispensable.

Le rayonnement intellectuel

Les universités et les hautes écoles bruxelloises ont également une très belle carte à jouer pour leur rayonnement international. Du point de vue de la recherche, malgré certaines compétences mondialement reconnues, Bruxelles n'est pas encore suffisamment bien positionnée dans les classements internationaux des villes. Pour pallier cet handicap, un travail de mise en réseau et de spécialisation est nécessaire afin d'atteindre une masse critique. Nous ferons de nos universités des partenaires de notre action : nous concluons avec celles-ci des accords de collaboration visant à mieux les faire connaître sur le plan international.

Les actions prioritaires :

Unifier et diffuser l'image de marque de Bruxelles

Objectif : unifier et structurer l'image de marque de Bruxelles par la définition d'une seule identité et d'une image de marque intégrées dans un plan de citymarketing. Information externe.

Mise en oeuvre : lancer un appel d'offres sur la définition d'une identité pour Bruxelles, d'un nouveau logo éventuel, d'un slogan et de la marque ainsi que d'un canevas de communication (charte graphique, diffusion...); préparation du cahier des charges en collaboration avec les acteurs concernés (ABE, BXL export, BITC...).

L'objectif est de lancer un appel d'offre en janvier 2008 afin d'avoir un plan de citymarketing en octobre 2008.

Mettre en oeuvre une cellule de city marketing au sein de la Région

Objectif : coordonner le city marketing de la Région.

Mise en oeuvre : création d'une cellule spécifique ; définition de la fonction, du profil et de la localisation de la cellule, en relation avec les acteurs concernés et le consultant sur le city marketing.

Organiser une campagne d'information et de participation sur le PDI

Objectif : informer et faire adhérer les Bruxellois au PDI, expliquer les objectifs, l'intérêt pour les citoyens dans leur fonction d'habitant et/ou d'agent économiques.

Mise en oeuvre : déterminer les cibles et les moyens de communication adéquat (affiches, spots, dépliants...);

L'objectif est de réaliser une brochure d'information pour fin janvier 2008 ainsi que d'établir, au début 2008, un calendrier des actions d'informations et de participation à mener dans les plus brefs délais.

Site Internet PDI

Objectif : créer à bref délai un site qui soit la vitrine, la source et le réceptacle d'informations sur le PDI.

Mise en oeuvre : lancer un appel d'offres à bref délai.

L'objectif est d'ouvrir le site en février 2008.

Renforcer la notoriété universitaire

Objectif : mise en valeur des ressources universitaires, des hautes écoles ainsi que la recherche scientifique.

Mise en oeuvre : détermination des forces et faiblesses du pôle universitaire ; examen des collaborations Universités/Région à mettre en oeuvre.

Se mobiliser pour la coupe du Monde 2018

Objectif : désignation de Bruxelles (dans le cadre du partenariat BEL/P-B) pour accueillir des matchs de la Coupe du monde 2018.

Mise en oeuvre : participation au comité belge de candidature en vue de la désignation, en 2011, de la BEL/P-B pour la coupe du Monde 2018.

B) Les équipements collectifs

Nous avons besoin de nouveaux équipements, en particulier dans le domaine des congrès, du commerce, de la culture, des expositions et du sport.

Il s'agit là du deuxième axe de travail du PDI : la qualité de ces équipements représente un facteur d'attractivité important pour Bruxelles.

Il sera essentiel d'élaborer au préalable une étude sur chaque zone d'implantation de ces équipements de grande envergure. Cette approche est la condition sine qua non d'intégration des équipements dans leur quartier, la garantie que ceux-ci jouent efficacement leur rôle dans le cadre d'une stratégie internationale de citymarketing tout en participant à la création ou à la réhabilitation d'ensembles urbains cohérents.

Il nous a en effet semblé important d'aborder chaque projet dans sa globalité, en tant que véritable *pôle de développement*. Nous ne nous limitons pas à l'équipement stricto sensu, il s'inscrit dans un projet urbain global et contribue ainsi à la dynamisation de la zone dans laquelle il se situe.

Le développement de ces pôles se fera dans une logique de « quartiers durables » : elle prendra en compte – outre la dimension sociale et économique – une dimension environnementale spécifique. Cette attention particulière traduit la volonté de la Région de jouer un rôle d'exemple en matière de développement durable.

Dix zones stratégiques pour l'avenir de Bruxelles ont été identifiées :

1. le Quartier européen
2. la zone-levier Tours et Taxis
3. la ZIR Cité administrative
4. la zone-levier Heysel
5. la zone-levier Josaphat
6. la zone-levier Delta
7. le Quartier de la Gare du Midi
8. la ZIR Gare de l'Ouest
9. le Quartier du Mont des Arts
10. la ZIRAD Schaerbeek-Formation

Ces zones constituent un enjeu territorial, urbanistique et économique majeur pour la Région bruxelloise. Les autorités publiques ne peuvent pas se limiter à une intervention passive, sollicitée par les investisseurs privés. Au contraire, la Région doit elle-même déterminer des projets auxquels s'associe ensuite le secteur privé.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur l'ensemble des études que nous avons à notre disposition : les schémas directeurs existants ou en cours de réalisation, les études déjà réalisées en matière de mobilité, de développement commercial ou lors de l'élaboration de plans d'aménagement.

Les communes seront également impliquées dans le développement des 10 zones stratégiques : nous les associerons étroitement à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des schémas directeurs en cours ou à venir sur ces zones. La concertation avec les autres niveaux de pouvoir belge et européens sera également poursuivie et renforcée.

L'expérience des autres métropoles pose une question cruciale : comment gérer et coordonner au mieux l'élaboration de ces grands projets ? Pour éviter la multiplication de services et organismes divers, nous analyserons en priorité la possibilité de reconvertir le Secrétariat régional au développement urbain (Srdu) en véritable « Agence de Développement Territorial ».

Mais au-delà de la théorie, la volonté du Gouvernement est de donner une impulsion déterminante au développement de Bruxelles en définissant très concrètement le type d'équipements que nous voulons et le lieu de leur établissement.

B.1. Les types d'équipements

L'objectif est d'ancrer Bruxelles, capitale de l'Europe comme une ville de congrès, de loisirs, de culture et du dynamisme commercial.

a. Bruxelles – Capitale de l'Europe

Il semble évident que le principal atout de Bruxelles, en matière de visibilité et de positionnement à l'étranger, réside dans le fait que Bruxelles est la Capitale de l'Europe.

Pourtant, au-delà des bâtiments abritant les différentes institutions européennes, aucun lieu ne représente symboliquement l'Europe à Bruxelles.

Nous souhaitons donc voir créer un événement permanent sur le lien entre l'Europe et les citoyens, un lieu emblématique où la Région et l'Europe peuvent développer ensemble leur vision de l'Europe, un lieu qui permette à la fois à l'Europe de se rapprocher du citoyen et à la Région d'affirmer son rôle de capitale de l'Europe.

Le schéma directeur relatif au Quartier européen et approuvé par le Gouvernement indique qu'un centre culturel incarnant l'Europe devrait voir le jour au sein du quartier européen. Bien qu'il fasse l'unanimité, ce projet ne repose pas encore sur un concept clair ni sur une certitude quant aux partenaires à associer à ce projet.

Le Gouvernement fera des propositions afin d'arrêter avec l'Etat fédéral et les institutions européennes les modalités et le financement de cette initiative.

b. Bruxelles – Ville de congrès

Le secteur du congrès doit impérativement être développé. En effet, il constitue un secteur économique créateur d'emplois directs, principalement peu qualifiés et occupés par des Bruxellois. En outre, le développement de ce secteur aurait de nombreuses retombées indirectes positives en matière de tourisme et services annexes.

Bruxelles bénéficie sur ce marché de l'avantage indéniable d'accueillir sur son territoire l'Europe et les institutions internationales.

La création d'un centre de congrès de grande envergure, complémentaire au Palais des congrès méritait d'être envisagée. Une étude portant sur la faisabilité et la nécessité de développer un centre de Congrès a donc été lancée et financée par Beliris. L'analyse de la situation existante à l'échelle internationale soutient la pertinence de développer un centre de congrès de 3.000 places minimum qui comprendrait également un lieu d'exposition de 15.000 m², soit au total une surface brute de 50.000 m².

Le Gouvernement a choisi le site du Heysel qui est particulièrement approprié pour accueillir ce type d'infrastructures : des synergies pourraient être développées avec le Palais des Expositions tout proche et le site dispose d'une bonne desserte en matière de mobilité. La concertation fructueuse menée avec la Ville de Bruxelles qui dispose de la maîtrise foncière de la majorité du site nous a renforcés dans ce choix.

c. Bruxelles – Ville de loisirs

Aujourd'hui, les spectacles (culturels ou sportifs) d'envergure internationale sont conçus, tant sur le plan financier que sur le plan scénographique et technique, pour des salles de 12.000 à 15.000 spectateurs.

Il est important pour l'image internationale de la Région d'accueillir des productions internationales de ce type. Il faut donc doter Bruxelles d'équipements répondant aux standards actuels du marché soit :

- ✓ une salle de concert de 15.000 places et/ou une salle indoor ;
- ✓ un nouveau stade, en tenant compte notamment de la perspective d'une candidature éventuelle à l'organisation de la coupe du monde de football en 2018.

Différents paramètres sont à prendre en compte pour déterminer l'implantation préférentielle d'un stade :

1. le délai de réalisation et de coordination nécessaire avec d'autres projets régionaux en matière de mobilité (objectif coupe du monde 2018),
2. les exigences réglementaires fixées par les instances internationales,
3. le couplage éventuel à d'autres développements économiques et/ou pôle culturel,
4. le coût de l'opération et de gestion.

Le site de Schaerbeek-Formation offre l'avantage d'offrir un espace suffisant et de limiter les nuisances pour les riverains. Les grands rassemblements populaires exigent aujourd'hui des mesures particulières d'organisation, difficilement localisables dans des zones déjà surchargées d'activités. Le développement du site est aujourd'hui réglementairement bloqué via son affectation de ZIRAD au PRAS.

Il faut considérer que l'option de l'implantation du stade à Schaerbeek-Formation constitue une opportunité pour développer le site. En effet, un projet supra régional serait l'occasion de solliciter le pouvoir fédéral pour qu'il active la valorisation des terrains en conformité avec les souhaits régionaux. Le Gouvernement a donc décidé de lancer un schéma directeur sur Schaerbeek-Formation pour analyser la faisabilité technique de l'implantation d'un stade à cet endroit.

Le schéma directeur devra également analyser l'aménagement du site dans sa globalité, c'est-à-dire notamment étudier la faisabilité d'y implanter du logement, de mettre des terrains à disposition du Port de Bruxelles et de la SDRB. Le Gouvernement souhaite également que soit examinée la possibilité d'installer sur le site le Musée National des Chemins de Fer qui – selon le souhait même du Gouvernement fédéral – a sa place à Bruxelles. Si les conclusions du schéma directeur sont positives, il y aura lieu de modifier le PRAS pour changer le statut de la ZIRAD Schaerbeek-Formation.

En ce qui concerne le projet de nouvelle salle de spectacle et/ou salle indoor, celui-ci devrait idéalement être couplé au projet de Centre de congrès afin d'obtenir un pôle congrès-loisirs cohérent. Le projet de salle indoor sera donc étudié dans le cadre du schéma directeur « Heysel ».

d. Bruxelles – Ville de culture

Le Quartier du Mont des Arts accueille une densité extraordinaire de musées : les Musées royaux des Beaux-Arts, le Musée des Instruments de Musique, le BELvue, la Bibliothèque royale et son Palais de Charles de Lorraine, le site archéologique du Coudenberg, le Palais des Beaux-Arts, la Cinémathèque royale.

Le Mont des Arts accueillera aussi prochainement le Musée Magritte et le pôle d'accueil touristique-culturel de la Région. Celui-ci, ouvert au public une fois les travaux achevés, sera un lieu emblématique de l'image de la Région de Bruxelles-Capitale. La Région doit profiter de ces occasions pour renforcer l'attractivité du Quartier du Mont des Arts.

Par ailleurs, l'année 2006 de la Mode et du Design a permis de mettre en avant le fait que ces deux secteurs constituent un atout pour la Région et qu'il est essentiel d'exploiter ce potentiel, tant sur le plan touristique que sur le plan des retombées économiques et en termes d'emplois. Afin de conforter la renommée de la Région au niveau international dans ces deux secteurs, une « Maison bruxelloise de la Mode et du Design » sera créée. Elle aura pour vocation d'être un lieu de référence, à dimension nationale et internationale, pour les professionnels, présents et futur, de la mode et du design.

e. Bruxelles – Ville de dynamisme commercial

Les recommandations du Schéma de Développement Commercial préconisent d'implanter une surface commerciale de grande taille au Nord de Bruxelles, qui soit capable de restaurer l'attractivité de cette zone et de la faire rayonner bien au delà de nos frontières régionales.

Un projet de ce type soutiendrait le développement d'infrastructures de congrès et/ou de loisirs sur un site stratégique identifié. Le site du Heysel est de facto pressenti pour accueillir cette activité. Le schéma directeur sur le Heysel devra approfondir la faisabilité d'un tel projet.

La liaison et l'aménagement du Haut et du bas de la ville constitueront un élément attractif d'importance. Par ailleurs, la région poursuivra la mise en oeuvre des schémas prospectifs des quartiers commerçants.

B.2. Les zones stratégiques

La Zone-levier Tour & Taxis

Le développement du site de Tour et Taxis constitue pour Bruxelles un enjeu majeur. Situé entre le centre historique et le plateau du Heysel, il offre un potentiel très diversifié : culture et loisirs, activité économique et logements de qualité en face du canal.

Le schéma directeur de la Zone-levier Tour & Taxis sera soumis en première lecture au Gouvernement en janvier 2008.

Ce site dispose d'un potentiel d'image énorme avec notamment la création du plus grand parc urbain bruxellois depuis le 19^{ème} siècle et la réaffectation de la gare maritime.

Actions prioritaires

Objectif : potentiel d'image énorme avec notamment la création du plus grand parc urbain depuis le XIX^{ème} siècle et la réaffectation de la gare maritime. Créer une mixité fonctionnelle.

Mise en oeuvre : schéma directeur : approbation en première lecture en janvier 2008 par le Gouvernement ; arrêté du gouvernement demandant à la Ville de réaliser un PPAS en mars 2008 ; élaboration du PPAS par la Ville de Bruxelles (2 ans) ; création en 2008 d'une coordination opérationnelle chargée de la mise en oeuvre des actions sur la zone Tour et Taxis.

Le Quartier européen

L'avant-projet de schéma directeur du quartier européen a été présenté au Gouvernement en novembre 2006. Il a été approuvé le 13 décembre 2007 en première lecture.

Trois ambitions majeures sont prévues par le projet de schéma directeur. L'idée est de faire du Quartier européen :

- le 1^{er} pôle administratif européen et international de la Région,
- un pôle résidentiel diversifié,
- un pôle récréatif et culturel accessible à tous.

Le Gouvernement veillera à ce que les outils opérationnels prévus par le schéma directeur du Quartier européen soient mis en oeuvre dans les meilleurs délais.

Actions prioritaires

Objectif : faire du Quartier européen :

- le 1^{er} pôle administratif européen et international de la Région
- un pôle résidentiel diversifié
- un pôle récréatif et culturel accessible à tous

Mise en oeuvre :

Schéma directeur : lancement d'une compétition internationale d'urbanisme et d'architecture pour la restructuration de la Commission européenne autour de la rue de la Loi en janvier 2008 ; lancer un concours d'architecture, notamment pour le Rond Point Schuman ; outil réglementaire à mettre en oeuvre pour changer le PPAS sur le périmètre de restructuration de la Commission européenne (mi 2008) ; suivre l'étude sur la mobilité de Beliris (2008) ; discuter avec l'Etat fédéral et les institutions européennes pour définir le concept et les modalités de financement de l'événement permanent cité supra au point « Bruxelles, Capitale de l'Europe ».

Schaerbeek Formation

Comme nous l'avons indiqué, cette zone a été choisie afin de construire un stade et de développer des infrastructures économiques et de logement.

Actions prioritaires

Objectif : aménagement de la ZIRAD pour des infrastructures sportives, économiques et de logement.

Mise en oeuvre : lancer le schéma directeur. Formaliser les négociations avec les autres acteurs concernés, privés ou publics.

Calendrier : décembre 2007 : lancement de la procédure de désignation du bureau d'étude chargé de réaliser le schéma directeur ; mai 2008 : désignation du bureau d'études chargé de réaliser le schéma directeur ; janvier 2009 : approbation du schéma directeur par le Gouvernement en première lecture.

La ZIR Cité administrative

Le schéma directeur prévoit de relier les quartiers situés au-delà de la petite ceinture au centre ville, entre la place Royale et le quartier du Botanique.

Le schéma directeur a été définitivement approuvé par le Gouvernement fin novembre 2006.

L'arrêté de mise en oeuvre de la ZIR « Cité administrative » a été approuvé par le Gouvernement le 28 juin 2007. La Ville de Bruxelles est amenée à réaliser un PPAS sur cette zone.

Actions prioritaires

Objectif : créer une mixité fonctionnelle sur le site (logements, bureaux, commerces, équipements collectifs).

Mise en oeuvre : PPAS en cours d'élaboration par la Ville (finalisé pour avril 2009).

La Zone-levier Josaphat

Le site Josaphat, connecté au futur réseau RER, offre entre autres, un potentiel important pour le développement de pôles économiques et de quartiers d'affaires à Bruxelles.

En ce qui concerne la ZIR Josaphat et la zone d'industrie urbaine contiguë, nous savons que l'étude de faisabilité indique que deux options de développement sont viables : soit prôner un développement intensif impliquant la couverture des voies et l'implantation d'un nombre important de m² de bureaux, soit une option allégée comptant essentiellement du logement et laissant les voies ferroviaires à ciel ouvert.

Les Communes de Schaerbeek et d'Evere ont clairement fait le choix d'accueillir le nouveau pôle de la Commission européenne. Le Gouvernement soutiendra cet objectif, mais à ce jour, la Commission n'a pas encore manifesté son intérêt et la Région entend rester à l'écoute de la Commission avec laquelle elle a noué des relations de confiance constructives.

Actions prioritaires

Objectif : créer un quartier de logements durables et un quartier d'affaires.

Mise en oeuvre : poursuivre et approfondir l'action vis-à-vis de la Commission européenne.

Heysel, pôle de loisirs, de commerces, de culture et de congrès

L'aménagement du plateau du Heysel constitue un des chantiers majeurs du PDI, comme nous l'avons souligné précédemment.

Actions prioritaires

Objectif : création d'un pôle d'attractivité professionnelle, commerciale et de loisirs sur le plateau du Heysel.

Mise en oeuvre : schéma directeur à lancer par la Ville, en collaboration avec la Région.

Calendrier : lancement du schéma directeur au printemps 2008.

La Zone-levier Delta

L'intérêt du site Delta en terme régional est évident. Il est en effet stratégiquement situé à proximité du Ring et offre des superficies très importantes. C'est la raison pour laquelle la Région en a acquis la maîtrise par l'intermédiaire de la SAF (Société d'acquisition foncière).

Néanmoins, son accessibilité n'est pas optimale et nécessitera des aménagements importants, notamment par l'amélioration de la zone piétonne entre le métro et les futures haltes RER Delta et Watermael, l'augmentation de la capacité de parking et une revalorisation des connections avec le réseau de transport public.

Ce terrain sera valorisé via un PPAS dès que le schéma directeur, déterminant les grandes options d'intervention, aura été finalisé et approuvé.

Les trois communes (Auderghem, Ixelles et Watermael) directement concernées par le développement de ce site sont, à l'instar des autres schémas directeurs, étroitement associées au projet.

Actions prioritaires

Objectif : créer du logement et des activités d'industrie urbaine.

Mise en oeuvre : schéma directeur en cours.

La ZIR Gare de l'Ouest

Le site de la gare de l'Ouest sera le pôle multimodal le mieux desservi par les transports publics de toute la Région. Ce site est stratégique car son développement permettra de relier les deux rives de Molenbeek. Le schéma directeur prévoit notamment la création d'espaces publics conviviaux de qualité.

Le schéma directeur est financé par Beliris. L'étude a démarré au printemps 2006 et devra être finalisée pour début 2008.

Une fois ce schéma directeur approuvé, la Commune de Molenbeek pourra élaborer son PPAS, sur base d'un arrêté gouvernemental.

Par ailleurs, il faudra réaliser un master plan avec des projets concrets menés en concertation avec la commune, la STIB et la SNCB.

Actions prioritaires

Objectif : relier les deux rives de Molenbeek en créant un nouveau quartier avec une mixité fonctionnelle.

Mise en oeuvre : schéma directeur : adoption par le Gouvernement au printemps 2008 ; arrêté du Gouvernement demandant à la Commune de Molenbeek de réaliser un PPAS en mai 2008 ; PPAS à élaborer par la Commune de Molenbeek (2 ans).

Le Quartier de la Gare du Midi

Avec l'arrivée du TGV, les gares sont revenues au cœur de la connectivité internationale. Cette dimension avait déjà été identifiée par le PRD, qui avait concentré les grands pôles de développement tertiaire sur les gares de la Région bruxelloise. Dans cette perspective, il est indéniable que la Gare du Midi joue un rôle primordial et que les quartiers environnants constituent des pôles de développement importants.

La Gare du Midi, véritable porte d'entrée sur la ville, est par excellence le lieu des premières impressions du voyageur sur Bruxelles. Le parcours (espaces publics et fonctions riveraines) entre la gare et le centre ville ainsi que la signalétique à l'intérieur et aux abords de la gare doivent être repensés en concertation avec le Fédéral.

La Gare du Midi met Bruxelles à 1h20 de Paris et depuis le 14 novembre, à moins de 2 heures de Londres. Son interconnectivité avec le centre de Bruxelles, le Heysel ou le quartier européen est optimale. Un développement cohérent des infrastructures de bureau longeant la gare constitue dès lors un atout important – dans le respect des affectations existantes – pour l'implantation d'entreprises dépendant de la sphère d'influence économique parisienne ou londonienne.

A cet effet, un master plan sur la zone ferroviaire de la Gare du Midi a été lancé en collaboration avec la SNCB.

Par ailleurs, il y a lieu de lancer un schéma prospectif sur cette zone commerçante.

Actions prioritaires

Objectif : faire une véritable entrée de ville.

Mise en oeuvre : suivre le master plan de la SNCB ; lancer un schéma prospectif sur le quartier de la Gare du Midi.

C) La qualité de la vie

Le troisième axe de travail identifié dans le PDI concerne la qualité de la vie.

Une ville qui véhicule une image positive est une ville qui offre à ses visiteurs un sentiment de bien-être, et ce avant tout dans son centre urbain et dans les quartiers périphériques aux grandes gares internationales.

Plusieurs thématiques majeures doivent être prises en compte pour assurer une meilleure qualité de vie en ville.

Bruxelles connaît un accroissement de sa population, dépassant depuis peu le million d'habitants. Les statistiques décrivent un solde positif entre les arrivées et les départs qui est avant tout dû à l'installation de personnes étrangères. Du fait du statut de Bruxelles comme centre international, ces migrations ne sont pas étonnantes.

Toutefois, Bruxelles est un centre d'attraction de l'immigration économique. Toutes les villes dites « riches » (rappelons que Bruxelles possède une valeur ajoutée brute par habitant et un PIB largement supérieurs aux 2 autres Régions) connaissent cette situation. Il faut donc y faire face, d'autant que ces populations se concentrent dans les quartiers les plus anciens, où les loyers restent abordables.

Une ville duale

Bruxelles est en effet une ville duale. La première couronne reste une zone socio-économiquement fragile. De plus, cette zone s'accroît vers l'ouest et le nord. Les politiques territoriales restent donc utiles pour rattraper les retards qu'une partie de Bruxelles connaît. Ce rattrapage doit se matérialiser par une plus grande mixité socio-économique sur tout le territoire bruxellois, la revitalisation de l'espace public le plus dégradé, la rénovation du logement ancien et non conforme au Code du logement, et surtout la formation et la mise à l'emploi des Bruxellois.

Par ailleurs, Bruxelles subit toujours l'exode d'une partie de ses habitants vers la périphérie flamande et wallonne. Ce sont en général des familles récemment composées, au profil socio-économique moyen, et qui recherchent une qualité de vie plus « campagnarde ». S'il est vrai que toutes les villes connaissent ce phénomène, Bruxelles a intérêt à développer des politiques urbaines au profit de ses habitants si elle veut rester attractive comme lieu de vie et de visite.

L'environnement

Tout d'abord, il s'agit de répondre aux soucis environnementaux des Bruxellois et des visiteurs de Bruxelles, en adoptant des mesures volontaristes liées au développement durable de la ville. Les choix de développements qui ont été faits il y a plusieurs décennies ne sont plus assez durables et les évolutions imposent aujourd'hui une prise en compte forte de cette question.

La mobilité

Il ne faut plus souligner l'importance de la mobilité pour le développement économique et l'attractivité internationale de Bruxelles. Une meilleure accessibilité renforce la compétitivité vis-à-vis d'autres villes et régions.

La Région de Bruxelles-Capitale est pourtant localisée au cœur d'un des réseaux de transport routier et ferroviaire les plus denses d'Europe, avec des gares au cœur de la ville, un aéroport international à proximité de la ville.

Par contre, la congestion urbaine aux heures de pointe est accentuée par l'insuffisance d'alternatives à la voiture (couverture métro parcellaire, problèmes de vitesse commerciale du réseau de transport public en surface). Cette congestion est accentuée par l'utilisation par le trafic international du ring saturé, la rupture autoroutière à l'ouest vers Tournai-Lille, le retard du RER,...

Par ailleurs, les voyageurs demandent que le confort dans les transports publics soit impeccable. A cet égard, l'image des gares bruxelloise est mauvaise et certaines stations de métro, ainsi que la liaison ferroviaire Zaventem-Bruxelles sont améliorables.

Enfin, le réseau devant servir à plus d'un million et demi d'utilisateurs est quasiment exclusivement financé par la seule capacité contributive des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce déséquilibre structurel ne permet pas de développer de nouvelles extensions des infrastructures et dès lors de développer l'ambition internationale de la capitale de l'Europe.

Le système d'orientation et d'accès à la ville devra être renforcé. Plus particulièrement, un remodelage des gares, portes d'entrée internationales de la Ville et premières vitrines de la Belgique et de Bruxelles aux visiteurs étrangers, semble aujourd'hui indispensable.

La politique des transports publics et la lutte contre la congestion devront être renforcés. Hormis les aménagements spécifiques de réduction du trafic routier, une analyse de l'extension du réseau souterrain et de surface existant devra être évaluée. Cette étude d'extension devra se faire de pair avec l'introduction de zones de limitation du trafic automobile.

La qualité architecturale et des espaces publics

Bruxelles est reconnue au niveau international comme une ville agréable de par son échelle et son architecture. L'histoire de la ville explique ce fait mais ne garantit pas que cela sera encore le cas à l'avenir.

L'importance de projets urbains ambitieux favorisant le rayonnement international de Bruxelles est incontestable. Un espace public inclusif de qualité ralentit l'exode urbain, attire des entreprises internationales, rend la ville plus conviviale pour tout le monde, crée une culture urbaine et sert de catalyseur élargissant le cadre de développement des quartiers et des zones.

Bruxelles accuse néanmoins un retard vis-à-vis d'autres villes européennes (Lyon, Lille, Barcelone, Berlin). Un nombre de projets permettront de rattraper ce retard : le réaménagement de places et de gares de métro, le développement de la zone du canal, le plan lumière,... Ces projets s'inscrivent tous dans les ambitions suivantes :

- **transparence totale** : attirer les meilleurs experts en lançant des appels ouverts européens adressés aux concepteurs ;
- **participation** : organiser une participation adéquate des et une concertation avec les principaux partenaires concernés, à partir du moment de la définition du projet et du processus de mise en oeuvre du plan ;
- **durabilité** : pour chaque projet, afin de les inscrire de manière innovante dans la ville afin de mieux combiner les fonctions de mobilité et les fonctions de séjour.

Afin de soutenir cette ambition, l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique, le manuel des espaces publics, le projet des chemins de la ville, les investissements Beliris, la politique d'illumination devront être revus au regard des besoins de développement internationaux de Bruxelles, entre autre au regard des infrastructures de destination et de l'image projeté du « City marketing ». Par ailleurs, la politique d'accès aux personnes à mobilité réduite (30% de la population si on prend en compte les difficultés temporaires) doit plus encore être systématisée dans les lieux de grandes fréquentations.

Les actions prioritaires :

- ✓ Mettre en place un Plan Climat ambitieux afin de concrétiser la position de pointe de Bruxelles dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.
- ✓ Poursuivre la valorisation et le développement des espaces verts, et, notamment, créer, conformément au schéma directeur, un grand parc contemporain à l'échelle de la région sur le site de Tour & Taxi.
- ✓ S'engager dans des réaménagements exemplaires des espaces publics, par exemple les boulevards du centre et des places adjacentes, la zone de confort dans le pentagone, la place Rogier et les espaces souterrains, la zone du canal, la place Schuman, le Goulet Louise et la Toison d'Or, les alentours de la Gare du Midi et de la Gare Centrale.
- ✓ Renforcer le système d'orientation et d'accès vers et dans la Région via une politique cohérente de stationnement, de transports publics et d'information des voyageurs. Mettre en place une politique de stationnement régionale coordonnée et une agence régionale de stationnement, afin de coordonner l'implémentation de cette politique de stationnement sur le terrain.
- ✓ Augmenter l'offre, le confort et l'efficacité du réseau de la STIB. Analyser, sur base de toutes les études existantes, les possibilités d'extension du réseau souterrain et de surface des transports publics.
- ✓ S'engager dans de nouvelles mobilités dans la ville (vélo, car sharing...).
- ✓ Renforcer la signalisation et l'accueil multilingues

D) L'organisation d'une meilleure gouvernance

La gestion de Bruxelles est complexe et constitue un défi permanent car de nombreux acteurs institutionnels différents interviennent sur son territoire.

Les communes, le niveau fédéral et les Institutions européennes sont, chacun à leur niveau, des acteurs institutionnels de premier plan dans notre capitale.

Une meilleure gouvernance ne peut se concevoir que dans une approche de coopération entre les différents niveaux de pouvoir. Il est indispensable « défragmenter » les politiques et multiplier les synergies pour éviter que la complexité institutionnelle existante ne donne une image négative de la gestion de la Région bruxelloise à l'étranger.

L'objectif est donc d'assurer une véritable coordination entre les politiques menées par les différents acteurs institutionnels sur le territoire de la Région bruxelloise.

Pour ce faire, la Région doit tout d'abord intéresser les autres niveaux de pouvoirs – communes, Région flamande, Région wallonne, Communautés, Commissions communautaires et Fédéral – à l'ambition de développement international de Bruxelles au profit de tous.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement souhaite que les 2 autres Régions soient consultées et mobilisées par le PDI. A cet effet, la mise en place d'un Comité Interministériel de Coopération rassemblant les Ministres concernés au sein de chaque Gouvernement aurait valeur de symbole pour démontrer la volonté bruxelloise de donner à son projet des retombées positives pour l'ensemble du pays.

Nous devons organiser une gestion concertée et coordonnée du poumon économique et du premier bassin d'emploi du pays, basée sur une aire métropolitaine de plus de 35 communes, à cheval sur les trois régions.

Cette concertation doit porter sur la mobilité transrégionale, sur la gestion et la répartition des externalités positives et négatives des grandes infrastructures, sur le développement économique et social et sur les politiques d'emploi et de formation.

Bruxelles associera les communes au processus de choix de l'implantation de nouvelles grandes infrastructures de destination. Il faut dépasser les particularismes locaux pour faire prévaloir l'intérêt régional. Communes et Région doivent être de véritables partenaires de notre ambition internationale. Les communes concernées seront associées à tous les stades de l'élaboration et de la mise en oeuvre des schémas directeurs en cours ou à venir sur les zones dites stratégiques.

Tout en prenant garde à la tentation de la simplification pour la simplification, nous devons rechercher, chaque fois que c'est possible, des synergies, des cohérences, des économies d'échelles entre communes mais aussi entre communes et région.

Ainsi, dans l'optique de notre développement international, nous analyserons la possibilité de mettre en place des procédures spéciales de délivrance de permis sur certaines zones stratégiques de niveau européen et international.

Un groupe de travail visant à harmoniser la fiscalité locale doit également être mis sur pied.

Enfin, la mise en oeuvre du PDI exige que les différents chantiers, particulièrement ceux qui concernent les équipements collectifs, soient coordonnés. Telle sera une des missions confiée à l'Agence de développement territorial.

Les actions prioritaires :

Création d'une Agence de Développement Territorial (ADT)

Objectif :

Cette agence est l'outil opérationnel des plans stratégiques régionaux, chargée notamment de la gestion des grands projets que sont les équipements de destination prévus dans le PDI.

Dans le cadre du PDI, deux objectifs sont assignés à l'agence :

1. anticiper et planifier les grandes zones urbaines et les mutations économiques, au travers des schémas directeurs des ZIR et des ZL, ainsi qu'au travers des « schémas prospectifs ».
2. animer, concerter et communiquer les projets et plans de développement urbain.

Mise en oeuvre : élaboration des objectifs et des missions opérationnelles de l'agence.

Calendrier : création de l'agence au printemps 2008.

Création d'une cellule d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique

Objectif : dynamiser et maîtriser l'image architecturale de la région en améliorant la qualité des projets menés par les pouvoirs publics.

Mise en oeuvre : passage au Gouvernement avec les principes pour début 2008 ; lancer le débat sur la fonction, les missions et la nécessité d'un tel organe.

Calendrier : janvier 2008 : lancer le débat sur la fonction ; mi-2008 : création de la cellule.

Efficacité des actions et simplification du cadre institutionnel

Objectif : dans le cadre des objectifs poursuivis par le PDI, assurer la concertation avec les communes en vue d'améliorer tant l'efficacité des actions à entreprendre que la visibilité du cadre institutionnel.

Mise en oeuvre : exécution de la Charte avec la Ville (la Charte a été approuvée par les deux exécutifs fin novembre 2007) ; envisager la contractualisation avec d'autres communes ; poursuivre et finaliser la simplification administrative particulièrement dans le domaine de l'aménagement du territoire (réforme du Cobat) et de la fiscalité.

Relation avec le fédéral et autres entités fédérées

- Créer une commission PDI au sein du Comité de Concertation.
- Organiser la concertation avec la Région flamande et la Région wallonne sur la gestion de l'hinterland en termes, notamment, d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement économique.

E) Financement des actions prônées par le PDI

Les limites budgétaires actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne permettent pas d'envisager le financement du PDI sans avoir recours à des financements externes.

Ces financements externes peuvent être de deux ordres : soit provenir des autres entités publiques du pays, soit provenir de la sphère privée.

Aujourd'hui, le secteur privé est capable de mobiliser des moyens financiers considérables en vue, par exemple, de financer le développement de grandes infrastructures alors que les pouvoirs publics sont tenus à des prescriptions budgétaires strictes et des moyens limités par rapport à l'importance de certains enjeux.

Dans le cadre du PDI, la mise en place de partenariats public-privé sera activement recherchée. A cet effet, le Gouvernement recourra au recrutement d'un project-manager chargé d'analyser les offres de partenariat issues du secteur privé.

La participation des autres entités publiques pour le financement du PDI sera recherchée.

La Région de Bruxelles-Capitale produit près de 20% du PIB, supporte les fonctions de double capitale, européenne et fédérale, est le premier bassin d'emploi et accueille près d'un quart de l'activité économique du pays. La Région assume en outre les services urbains pour un volume d'usagers de plus d'un million et demi de personnes. Le financement de ces services est aujourd'hui presque intégralement pris en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

Si on veut assurer à Bruxelles un développement international d'envergure, profitant à l'ensemble du pays, il convient de demander à l'ensemble de la collectivité de participer au financement des services dont elle bénéficie.

La Région ne peut réduire ces investissements sans lesquels l'image générale de la Région pourrait souffrir. Un désinvestissement pourrait par ailleurs engranger des tensions sociales et accélérer la dégradation des zones fragilisées de notre territoire.

La mise en oeuvre d'une politique ambitieuse de mobilité à Bruxelles qui profite aux Bruxellois et aux nombreux autres usagers de la ville, passe nécessairement par une participation d'autres niveaux de pouvoirs dans le financement de celle-ci.

Mais d'autres surcoûts dits « indirects », liés au statut de Bruxelles, grèvent également les finances régionales et communales bruxelloises. Il s'agit des dépenses de propreté publique, des dépenses socio-culturelles, des dépenses de logement, des dépenses sociales, des dépenses de sécurité, etc.

Beliris, l'Accord de Coopération entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale du 15 septembre 1993, a déterminé une série d'initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de Capitale de Bruxelles.

Il est indispensable que nous puissions avoir recours aux moyens de Beliris pour mener à bien nos missions de capitale. Le budget annuel de Beliris est passé en 8 ans, de 50 à 125 millions d'EUR. Cette évolution importante démontre déjà l'importance que l'Etat fédéral accorde au développement bien nécessaire de notre capitale. Il est toutefois indispensable que cette enveloppe précieuse puisse encore évoluer et que nous puissions revoir ensemble les modes de collaboration entre la Région et l'Etat fédéral de manière à les simplifier et à accélérer la concrétisation de projets prioritaires pour l'épanouissement de Bruxelles.

Les actions prioritaires :

Le Gouvernement recourra aux Participations Public-Privé dans tous les cas où cela s'avère opportun.

Lors des négociations relatives à l'avenant 10 de Beliris, il conviendra de pérenniser dans la législation, le principe du report des sommes qui n'ont pas pu être effectivement engagées dans l'année.